



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°262

FEVRIER 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 FEVRIER 2019

Présents : 14

Absentes excusées : Jacqueline RENAUD qui donne pouvoir à Franck FREHEL
Céline BAILLY qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN

Absent : Yoann COLPIN

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 31 Janvier 2019.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Subventions aux associations.
- 2- Convention et subventions aux établissements scolaires de SAINT-DOLAY.
- 3- Travaux sur bâtiments communaux.
- 4- Adhésion au groupement de commandes pour le marché de fauchage et débroussaillage avec ARC SUD BRETAGNE.

C- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- 1- Tirage au sort pour le jury d'assises.
- 2- Argent de poche (inscription pour les vacances scolaires du mois d'avril).
- 3- Chenilles processionnaires du chêne.
- 4- Informations sur les travaux de la salle de sports.
- 5- Travaux de réparation des cloches de l'église.
- 6- Assemblée générale du Souvenir Français.
- 7- Demande de réunion pour la salle des sports.
- 8- Stade de football de La NOË.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 31 Janvier 2019.

Pour le point 6 des délibérations, (acquisition des parcelles AH 449, 461 et 463 par l'EPF Bretagne), Joseph MAHE demande à ce que soit précisé le montant des frais supplémentaires associés à cette acquisition. Les frais annexes sont estimés à 5 131 € auxquels il conviendra d'ajouter les travaux de désamiantage de 6 500 €. Il est bien entendu qu'il faudra aussi ajouter, lorsque la commune procèdera à l'aménagement, les frais liés à l'opération estimés par le CAUE à 29 000 € sur laquelle il faudra déduire les subventions de 25 000 € pour la construction de 5 logements à loyer modéré.

Accord du conseil avec 13 voix pour et 2 abstentions (Béatrice BALAC est arrivée après le vote).

B- DELIBERATIONS.

1- Subventions aux associations.

Yves BERTHO présente aux élus les demandes de subventions des associations qui ont été validées par la commission finances du 11/02/2019. Les subventions ont été augmentées de 1,5% par rapport à celles de 2018.

Associations	Subventions	Oui	Non	Blanc
C.C.A.S SAINT-DOLAY	5 000 €	14		2
UNC - AFN	355 €	14		2
Eau et Rivière de Bretagne	57 €	9	6	1
Office Municipal des Sports de SAINT-DOLAY	6608,75 €	16		
Association Familles Rurales (section couture)	119 €	14		2
ACCA (Chasseurs)	355 €	14		2
FNATH (accidentés du travail)	57 €	15	1	
Echange et Partage – Deuil	57 €	15	1	
Le Souvenir Français – Canton de La Roche-Bernard	102 €	14		2
CUMA (prêt de matériel à la commune)	80 €	16		
Coups de pouce aux devoirs	108 €	16		
Resto du Cœur du Morbihan	355 €	12	2	2
L'Outil en Main – Estuaire de La Vilaine - FEREL	108 €	13	1	2
FAVEC – Fédérations des conjoints survivants et parents d'orphelins	97 €	13	3	
Cinéma La Couronne – La Roche Bernard	876 €	14	1	1
SEMAGRI	203 €	12	2	2
Vilaine en Fête	150 €	16		
Les Sauveteurs en Mer - DAMGAN	102 €	14	1	1
Club Rochois Gymnastique – La Roche-Bernard	57 €	11	2	3
L'Aparté – Théâtre – SAINT DOLAY	108 €	13		3
Prévention Routière (Comité Départemental du Morbihan)	61 €	13	1	2
L'Arbre Phoenix (nouvelle association dolaysienne)	100 €	13	1	2
ACCA (chasseurs) Remboursements des indemnités pour les 12 piègeurs de ragondins	600 €	16		
Demande de subvention exceptionnelle de l'école Notre Dame/Jeanne d'Arc pour l'achat d'un vidéo projecteur interactif (1)	1000 €	15	1	

(1) Après discussion des conseillers municipaux sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école privée, il a été décidé que la subvention sera versée sur présentation de la facture d'achat du vidéo projecteur.

Accord du conseil suivant tableau ci-dessus.

2- Convention et subventions aux établissements scolaires de SAINT DOLAY.

Emmanuelle GONÇALVES rappelle le mode de calcul de la subvention attribuée à l'école NOTRE-DAME/JEANNE D'ARC au titre de la convention, qui est le coût moyen de l'élève des trois dernières années de l'école publique Arc En Ciel, soit :

- 1 194,11 € pour un élève en classe maternelle soit 56 123,17 € pour 47 élèves.
- 307,59 € pour un élève en primaire soit 22 146,48 € pour 72 élèves.

Soit un total de 78 269,65 €

D'autre part il est attribué à l'école privée Notre-Dame/ Jeanne d'Arc, 46,00 € par élève pour les fournitures scolaires soit 5 474 € pour 119 élèves, 12 € par élève pour l'arbre de Noël soit 1 428 € pour 119 élèves et 34 € pour les activités socio-éducatives soit 4 046 € pour 119 élèves, soit un total de subventions de 10 948 €.

Les subventions de l'arbre de Noël et les activités socio-éducatives seront versées à l'Association des professeurs de l'école publique ARC EN CIEL, soit pour 119 élèves 5 474 €.

Il est entendu que les enfants fréquentant les écoles publiques de La Roche-Bernard ou Missillac, bénéficieront de ces mêmes subventions.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Travaux sur bâtiments communaux.

Patrick GERAUD rappelle aux élus que des travaux d'étanchéité sont à réaliser en urgence sur le pourtour des vestiaires au stade de football de La LONGE. Deux entreprises ont été consultées mais la mairie n'a pas encore reçu les devis. Afin de pouvoir faire exécuter les travaux avant le tournoi de football de mi-avril 2019, il est demandé aux conseillers municipaux leur accord de principe pour que le Maire, après avis de la commission bâtiments, puisse signer le devis du mieux disant.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Adhésion au groupement de commandes pour le marché de fauchage et débroussaillage avec ARC SUD BRETAGNE.

M. le Maire informe les élus que dans le cadre de la mutualisation, la communauté de communes propose un groupement d'achat pour le fauchage et débroussaillage des chemins et terrains. Afin de pouvoir exécuter certains travaux non pris en compte dans la compétence voirie par la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE, la commune pourrait adhérer à cette mutualisation pour un marché de 3 années. Un débat s'est engagé au sein du conseil municipal où les avis étaient partagés entre l'adhésion à cette mutualisation d'une part et négocier directement avec une entreprise d'autre part, le Maire a proposé de passer au vote.

Accord du conseil avec 8 voix pour, 3 votes contre et 5 abstentions.

C- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1- Tirage au sort pour le jury d'assises.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la préfecture nous demande de tirer au sort 3 personnes à partir des listes électorales pour le jury d'assises. Les trois personnes tirées au sort seront averties par courrier.

2- Argent de poche (inscription pour les vacances scolaires du mois d'avril).

Emmanuelle GONÇALVES informe que les jeunes de 16 et 17 ans intéressés par le dispositif « Argent de Poche » pendant les vacances, peuvent prendre contact auprès de l'ALSH, pour retirer un dossier d'inscription. La rémunération des jeunes est de 15 € par jour soit 75 € pour 5 jours maximum. Le dossier est aussi disponible sur le site internet de la commune de SAINT-DOLAY.

D'autre part la communauté de communes Arc Sud Bretagne informe les jeunes des 12 communes de son territoire qu'elle lance aussi un dispositif « argent de poche ». Les jeunes intéressés peuvent prendre contact auprès de la communauté de communes Arc Sud Bretagne pour retirer un dossier d'inscription. Ce dossier est aussi disponible sur le site d'Arc Sud Bretagne.

3- Chenilles processionnaires du chêne.

Patrick GERAUD informe les élus que la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) du Morbihan propose une campagne de traitement biologique préventif contre la chenille processionnaire du chêne à partir de la deuxième quinzaine d'Avril 2019. Tarifs et renseignements complémentaires possibles auprès du secrétariat de la mairie.

Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire au secrétariat de la mairie avant le 26 mars 2019.

D'autre part, la FDGDON organise des formations pour le piégeage des taupes. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire au secrétariat de la mairie.

4- Informations sur les travaux de la salle de sports.

Isabelle SIRLIN et Patrick GERAUD informent les élus sur l'avancement des travaux à la salle des sports. Les travaux ont débutés en décembre 2018. Le gros œuvre pour la construction des annexes (vestiaires, sanitaires etc ..) est presque terminé. Le gros œuvre pour la salle de convivialité est en cours. Pour la salle parquet, la charpente métallique a été renforcée et la couverture est en cours de réalisation. Pour la salle bleue, la charpente bois a été renforcée et la toiture sera remplacée.

5- Travaux de réparation sur les cloches de l'église.

M. le Maire informe les élus des travaux de rénovation de 2 cloches de l'église. Après avoir reçu deux entreprises qui ont fait leur diagnostic pour établir un devis, une de celle-ci a proposé de remplacer les 2 cloches qui ont presque 100 ans. Le coût étant beaucoup plus élevé, le Maire propose de solliciter des subventions auprès de différents services publics (conseil régional, fondation de France du patrimoine etc..), voir éventuellement faire appel aux dons des dolaysiens.

6- Assemblée générale du Souvenir Français.

M. le Maire informe que l'assemblée générale du Souvenir Français aura lieu à la salle polyvalente de SAINT-DOLAY le 16 mars 2019. A l'issue de cette assemblée, le président M. DENOUIL Michel remettra pour un an, le drapeau du Souvenir Français à la mairie de SAINT-DOLAY.

7- Demande de réunion pour la salle des sports.

Nicolas GURIEC interpelle M. le Maire au sujet d'une demande qu'il a faite pour l'organisation d'une réunion concernant la rénovation de la salle des sports. M. le Maire lui répond qu'il a demandé aux adjoints concernés de l'organiser. Isabelle SIRLIN informe les élus que celle-ci aura lieu normalement le 13 mars, mais elle attend des éléments de la part du cabinet d'architecte MCM pour confirmer.

8- Stade de football de La NOË.

Franck FREHEL informe les conseillers municipaux que des incivilités sont constatées au stade de football de la NOË (bouteilles cassées, poignée de porte cassée, etc..). M. le Maire va informer la gendarmerie pour qu'elle fasse de la surveillance et demande que toutes les infractions soient signalées en mairie.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 28 MARS 2019 A 20 HEURES

Le 26 mars 2019, la commune de SAINT-DOLAY sera concernée par des modifications de fréquence de la TNT. Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le premier ministre pour permettre la libération des fréquences pour la téléphonie mobile à très haut débit.

Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Il faudra faire une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT. Renseignement sur le site www.recevoirlatnt.fr

L'Association Famille Rurale Section Couture organise un week-end « Friperie » du samedi 30 au dimanche 31 mars 2019 de 10h à 18h30 à la salle polyvalente de SAINT-DOLAY (entrée gratuite).

L'objectif de cet évènement est de faire connaître notre atelier de couture au plus grand nombre et pérenniser notre activité. Pour concrétiser ce projet, nous avons besoin de votre aide, en donnant des vêtements femmes, hommes, enfants, accessoires d'habillements, maroquinerie, linge de maison etc...

Vous pouvez, dès maintenant déposer vos dons lors de l'atelier le Mardi de 9h à 15h à la salle de la médiathèque, contacter Mme Chantal RENAUD Tél 06 22 40 71 72 ou M. Patrick ESNAUD Tél 06 62 48 17 96

Le Club des Ajoncs d'or organise un voyage culturel en AUVERGNE au Pays des Volcans du 21 au 27 Juin 2019 (7jours/6 nuits).

Inscription ouverte à tous, pour tous renseignements s'adresser à Mme Marie-Annick GERAUD - Tél 02 99 90 28 62

L'Aparté Dolaysien (troupe de théâtre de SAINT-DOLAY) jouera sa pièce de théâtre à la salle polyvalente les samedis 6 et 13 avril en soirée et les dimanches 7 et 14 avril en après midi.

Conciliateur de justice : A partir du 18 mars 2019 une permanence du conciliateur de justice aura lieu tous les 3^{ème} lundi de chaque mois à La ROCHE-BERNARD. Une fiche de demande de convocation est à remplir à la mairie de SAINT-DOLAY qui sera transmise au conciliateur de justice.

M. Claude BAESSLER a été nommé par le Tribunal d'Instance de VANNES pour faire cette permanence, il est joignable au : 06.22.56.05.80 ou par e-mail : claudebaessler@gmail.com

L'association **LEKH-LEKHA VA VERS TOI** organise un séminaire « ADVENIR 3^{ème} VIE » du 2 au 5 avril 2019. Pour tout renseignement voir le site www.lekh-lekha.fr ou téléphoner au 02.99.90.29.45

Vos prochains rendez-vous à la Médiathèque de Saint-Dolay

« La mer n'est pas inépuisable » - Anita Conti (1899 - 1997) - Océanographe, photographe, écrivain...

Exposition du 6 au 29 mars 2019

Anita Conti, femme du XXe Siècle (1899-1997), a marqué son époque de ses multiples talents (relieuse d'art, photographe, océanographe, écrivain...). Surnommée « La Dame de la mer », elle est la première femme embarquée avec les légendaires Terre-Neuvas sur les chalutiers traquant la morue au large du Canada, partageant l'éprouvant quotidien des pêcheurs pendant des mois. Elle a pris des notes, fait des photos, établi des cartes, constaté l'exploitation massive d'une ressource encore abondante en milieu de siècle, mais qu'elle a perçue menacée. Malgré sa grande estime portée aux marins, et bien avant que le « développement durable » ne devienne une notion galvaudée, elle a alerté : « la mer n'est pas inépuisable ».

La médiathèque de Saint-Dolay retrace son parcours et propose une exposition de quelques-unes de ses photos « La mer n'est pas inépuisable » du 6 au 29 mars 2019.

Vendredi 29 mars à 20h « Anita Conti, vie et œuvres » rencontre avec Laurent Girault-Conti.

Entrée gratuite, réservation vivement recommandée au 02 99 90 29 29 / mediatheque@saintdolay.fr

Vendredi 15 mars à 18h15 : Rendez-vous des lecteurs n°11

Bienvenue à toutes celles et ceux qui ont envie de partager un coup de cœur (lecture, film, musique, spectacle...).
Entrée gratuite et sans inscription. Durée moyenne 1h30.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Ouverture de la médiathèque : mercredi : 9h/12h et 13h30/18h | vendredi : 15h/18h | samedi : 9h/12h30

Téléphone : 02 99 90 29 29 / Email : mediatheque@saintdolay.fr

Pneus usagés : Il est formellement **INTERDIT** de déposer des roues entières et des pneus usagés aux abords des bornes d'apports volontaires. La commune et la communauté de communes Arc Sud Bretagne n'ont pas de filière de reprise. Ces dépôts sauvages sont verbalisables.